

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [stgarceau-cssenergie-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/85330807b3d8f32eec819d7a)

<https://www.cadre21.org/membres/85330807b3d8f32eec819d7a>

Date d'obtention : 2026-02-20 16:16:56

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La méthode sexto est une façon simple d'analyser d'une situation en relation d'aide, en éducation ou en intervention. Elle permet d'analyser une situation en distinguant les faits, les émotions les pensées, les besoins et les solutions possibles afin d'intervenir de façon structurée dans un cadre scolaire.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Le comportement est souvent une tentative (maladroite) de répondre a un besoin. Il ne faut pas sauter directement aux solutions. Il faut suivre les étapes pour mieux intervenir.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La rencontre de sensibilisation au poste de police (ou en milieu scolaire) réunissant le jeune auteur d'un acte impulsif, ses parents et les policiers. Cette étape est critique, car elle doit briser le déni, sensibiliser aux conséquences graves sans judiciaireiser, tout en distinguant l'acte impulsif de la malveillance.